

NOTE DE POLITIQUE

[Visitez la page web du projet](#)



Projet de recherche : Les actions gouvernementales au Québec : impacts sur des personnes âgées marginalisées ou vivant des dynamiques d'exclusion sociale

Date: mai 2025

Auteur.e.s : Patrik Marier, Ph. D., Megan Joy, Ph. D., Sandra Smele, Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale (CREGÉS)

RÉSUMÉ

Les personnes âgées peuvent avoir recourt à des services et du soutien, comme des soins de santé, des services publics et des services communautaires. Cependant, **l'accès à ces services, par les personnes âgées ou leurs personnes proches aidantes, demeure inéquitable**. De plus, ceux-ci ne sont pas nécessairement adaptés à leurs besoins, et **certaines personnes nécessitent un soutien différent ou accru**. **Les populations âgées marginalisées**, en particulier, **se heurtent à des obstacles importants** qu'il convient de mieux comprendre et d'aborder.

Ce projet de recherche en gérontologie sociale portant sur **six groupes différents de personnes âgées marginalisées (PAM)** a été entrepris par une équipe de douze universitaires et leurs partenaires communautaires. Le projet a été financé dans le cadre de l'action concertée sur « *les personnes âgées vivant des dynamiques de marginalisation et d'exclusion sociale* » proposée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Société d'habitation du Québec et le Fonds de recherche du Québec.

Les groupes de PAM inclus dans le projet sont les suivants:

1 - LES PERSONNES ÂGÉES IM/MIGRANTES

2 - LES PERSONNES DE 50 ANS ET PLUS VIVANT AVEC UN TROUBLE MENTAL GRAVE

3 - LES PERSONNES ÂGÉES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

4 - LES PERSONNES ÂGÉES JUDICIARISÉES

5 - LES PERSONNES ÂGÉES LGBT

6 - LES PERSONNES ÂGÉES PRÉCARISÉES VIVANT EN CONTEXTE HORS MÉTROPOLITAIN

NOTE DE POLITIQUE

RÉSUMÉ (SUITE)

Le projet visait l'**identification des barrières administratives ainsi que des enjeux de coordination et de gouvernance** auxquels font face ces six groupes de PAM. Il avait également pour objectif de proposer des pistes de solutions concrètes pour y remédier.

Plus précisément, le projet s'est penché sur **les politiques publiques ainsi que sur la coordination** entre les organisations gouvernementales et les organismes à but non lucratif, **dans le but de mieux comprendre comment ces parties prenantes peuvent renforcer leur collaboration pour répondre plus efficacement aux besoins des six groupes de PAM**. Par ailleurs, comme les politiques publiques confient un nombre croissant de responsabilités à ces dernières, **le projet examine aussi les enjeux de gouvernance** qui touchent l'ensemble de l'écosystème entourant ces six populations.

Participant.e.s

Les personnes participantes pour les entretiens individuels et les groupes de discussion dans le cadre de la recherche ont été recrutées dans trois territoires (Gaspésie, Montréal et Québec) entre septembre 2021 et janvier 2025.

- des personnes des six PAM;
- des personnes intervenantes et des gestionnaires d'organismes à but non lucratif (OBNL);
- des personnes intervenantes du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS);
- des parties prenantes des politiques publiques aux niveaux municipal et provincial.

NOTE DE POLITIQUE

RÉSUMÉ (FIN)

Le projet était structuré autour de trois volets de recherche

1 Le premier volet consistait en une **étude comparative des besoins et des réalités propres aux six PAM** du Québec.

2 Le deuxième volet portait sur l'**analyse des pratiques de coordination et de gouvernance entre les différents organismes de soutien et de services**, ainsi que sur l'**identification des carences et des lacunes dans l'offre** destinée aux groupes de PAM.

3 Le troisième volet proposait **une analyse des politiques et des stratégies** mises en place par les gouvernements municipaux et provinciaux en matière de vieillissement.

RÉSULTATS

Les **services actuellement offerts** aux populations de personnes âgées étudiées sont à la fois **déficients et inadéquats**. Ils **manquent de spécialisation**, ne sont **pas offerts de manière continue** et, par conséquent, **ne répondent pas aux besoins complexes et croisés de ces personnes**, notamment en matière de logement, de santé mentale et de santé physique. Du côté des OBNL, l'instabilité des services liés au financement par projet est régulièrement identifiée comme un obstacle majeur.

De plus, la **lourdeur des structures organisationnelles du RSSS**, ainsi que la **complexité des processus administratifs**, freine l'accès aux services. Ces systèmes sont souvent perçus comme opaques et difficiles à naviguer, si bien que **de nombreuses personnes âgées marginalisées ne savent ni où s'adresser pour obtenir de l'aide ni comment s'y prendre**.

L'information sur les services disponibles est peu accessible, et plusieurs groupes marginalisés éprouvent **une méfiance envers les services publics**, nourrie par ces obstacles systémiques et par des expériences passées de discrimination ou de stigmatisation. Cette méfiance constitue **un frein supplémentaire à la recherche de soutien**, ce qui entraîne une détérioration de la santé physique et mentale, ainsi qu'une aggravation des besoins.

NOTE DE POLITIQUE

RÉSULTATS (SUITE)

La coordination entre les organismes de soutien et de services desservant les PAM demeure un enjeu important, ce qui contribue à accentuer les difficultés existantes. Actuellement, **des vases clos persistent entre les différentes structures de coordination**, et les besoins spécifiques des PAM sont insuffisamment pris en compte au sein des tables de concertation pour les personnes âgées.

De plus, **le manque de ressources financières**, combiné à un **fort taux de roulement du personnel** tant dans le RSSS que dans les OBNL, **freine le partage des connaissances et nuit à l'élaboration d'une vision concertée et globale des services nécessaires aux PAM**.

Au sein du RSSS, on se concentre principalement sur **les besoins urgents dans les différents secteurs de service**, ce qui mène souvent à négliger les efforts de collaboration.

Ce manque de collaboration, combiné à la rotation fréquente du personnel, est à l'origine de **plusieurs problèmes dans la prestation des services** :

- » les membres du personnel de diverses disciplines **ne communiquent pas entre eux**, ce qui **empêche la création de services adaptés** aux personnes ayant des besoins variés;
- » plutôt que de favoriser une approche centrée sur l'humain, **les services sont standardisés et mal adaptés aux réalités des populations marginalisées**;
- » le personnel n'est généralement **pas formé pour offrir des soins spécialisés** à ces populations et reste rarement en poste suffisamment longtemps pour assurer un suivi à long terme.

Les OBNL jouent un rôle essentiel en comblant plusieurs lacunes pour les PAM, grâce à leur expertise bien établie pour répondre à bon nombre de leurs besoins. Toutefois, ces organismes œuvrent **sans la reconnaissance ni les appuis nécessaires**, ce qui engendre une instabilité dans leur soutien aux PAM.

NOTE DE POLITIQUE

RÉSULTATS (FIN)

Cette instabilité nuit à la coordination entre les OBNL et les autres organisations de soutien et de services, en plus de contribuer au roulement du personnel, à la difficulté de recrutement et à la concurrence entre OBNL.

Sur le plan de la gouvernance, les **administrations municipales** font face à des attentes croissantes concernant la prise en compte des besoins locaux spécifiques des personnes âgées, notamment à travers les programmes Municipalités amies des aînés (MADA). Toutefois, elles ne disposent pas des ressources financières et humaines suffisantes pour assumer ces responsabilités accrues. De plus, la coordination, tant à l'interne qu'avec les autres paliers de gouvernement et les diverses organisations de soutien et de services, s'avère souvent trop complexe pour leurs capacités actuelles.

À l'échelle provinciale, les échanges interministériels font partie de la culture organisationnelle, **mais plusieurs enjeux de coordination persistent**. Dans la prise en charge des personnes âgées, **les services et soins curatifs sont généralement priorités**.

Les programmes provinciaux visant plus spécifiquement les PAM se heurtent à de nombreux obstacles, dont plusieurs sont enracinés dans les processus mêmes d'élaboration des politiques publiques, notamment parce que **l'assistance publique est souvent conditionnelle et considérée comme une solution de dernier recours**. Par ailleurs, **les plans d'action sont fortement influencés par le gouvernement en place, ce qui compromet la pérennité des initiatives**. De plus, **ces plans abordent rarement les problématiques liées au cloisonnement** entre les prestataires de services **ou aux divergences de perspectives** entre les parties prenantes.

CONCLUSION

Les personnes âgées marginalisées (PAM) font face à de multiples obstacles pour accéder aux services essentiels, en raison de barrières administratives, d'un manque de coordination institutionnelle et d'un sous-financement du secteur communautaire. Actuellement, la responsabilité repose sur des acteurs locaux insuffisamment outillés, tandis que le réseau public peine à répondre aux besoins. Une réorientation des services est nécessaire pour adopter une approche proactive. Il est essentiel de mettre en place une coordination structurée, bien financée et respectueuse de l'autonomie des organismes communautaires et des capacités municipales.

NOTE DE POLITIQUE

RECOMMANDATIONS

Le Québec est reconnu pour ses politiques en matière de vieillissement, et ses plus récents plans d'action gouvernementaux témoignent d'un virage vers une approche plus inclusive (Gouvernement du Québec, 2012, 2018, 2024). Ces plans reconnaissent que l'accumulation de différentes situations peut accentuer la marginalisation de certaines personnes âgées, et soulignent surtout l'importance d'intervenir. Notre recherche a permis l'identification des pistes pouvant guider ces actions. À cet égard, nous recommandons :

» **Une adaptation des programmes et des services afin de mieux cibler les besoins spécifiques des PAM.** L'adoption d'une approche proactive, souple et de proximité, adaptée à la réalité des PAM, contribuera à lever les obstacles liés aux structures et aux processus administratifs, ainsi qu'à réduire la méfiance envers les services publics. Cette approche visera à répondre de façon intégrée aux besoins multiples des PAM (p. ex. revenu, logement, santé physique et mentale, perte d'autonomie).

» **La reconnaissance et le soutien des OBNL, y compris leur rôle dans la coordination des services.** En plus du financement récurrent destiné à leurs missions et programmes, il est essentiel de financer, de soutenir et de renforcer le travail de coordination réalisé par les OBNL desservant les PAM. Cette coordination, qu'elle s'effectue entre les OBNL eux-mêmes ou avec le RSSS et d'autres instances gouvernementales, doit se faire dans le respect de l'autonomie des OBNL et en leur reconnaissant un rôle de leadership incontournable.

» **Du personnel bien formé et bien informé dans le réseau public, qui a l'occasion de contribuer à la coordination des services pour les PAM.** Tout comme dans le secteur communautaire, la stabilisation du personnel est essentielle dans le réseau public, ce qui nécessite un financement adéquat. Cette stabilisation doit s'accompagner de la mise en place de formations obligatoires sur les réalités vécues par les PAM, de la diffusion d'informations sur les ressources qui leur sont destinées, ainsi que de la mise en œuvre des réorientations de services recommandées précédemment. À cela doit s'ajouter un soutien accru à la participation du réseau public dans la coordination des services destinés aux PAM, tant à l'interne qu'en collaboration avec les OBNL et les instances gouvernementales.

NOTE DE POLITIQUE

RECOMMANDATIONS (SUITE)

» **Un soutien proactif des municipalités de la part du gouvernement provincial**, Incluant une augmentation des ressources et un meilleur arrimage entre les différentes sphères de la vie citoyenne (p. ex. l'habitation, le transport, la santé).

» **Des politiques et des plans d'action qui proposent des initiatives pérennes, qui intègrent l'équité** dès le départ et tout au long de leur développement, **et qui disposent d'une structure organisationnelle comprenant l'attribution de responsabilités spécifiques à l'égard de la coordination**, et ce, pour chaque programme public.

» **La mise en place de mécanismes à la fois de gouvernance et de coordination impliquant les parties prenantes provinciales et municipales intersectorielles, du RSSS et des OBNL** pour déterminer conjointement les priorités des interventions auprès des différents groupes de PAM.

» **Une reconnaissance accrue du biais curatif des politiques et programmes liés au vieillissement est nécessaire.** Il importe de s'interroger sur la priorisation des financements ainsi que sur la pertinence des programmes axés sur la prise en charge à long terme. Une réflexion s'impose également quant aux mesures permettant d'améliorer l'assistance publique et les services sociaux.